

Le comité régional handisports réunit tous les comités départementaux handisports, favorise-t-il la diffusion des bonnes pratiques relatives à l'accessibilité ?

Un lien existe entre les fédérations, mais c'est moi qui n'aie pas le temps de m'y investir. Je communique avec le comité régional sur ce que je fais, ils sont ravis car ils voient que les adaptations sont efficaces et pratiques. De temps en temps, ils me demandent d'aller donner mon avis sur site. J'accepte mais je travaille d'abord dans mon département, je suis payé pour les Hautes-Pyrénées. Je communique aussi avec mes collègues départementaux par téléphone ou lors des réunions régionales. Il faut aussi souligner que dans les comités de tourisme, les employés n'ont pas forcément le temps pour faire autant qu'ils voudraient. Ils ne font pas que du label Tourisme et Handicap, ils sont aussi chargés d'autres choses. La volonté politique se trouve aussi là. Ici, il y a trois personnes au Comité départemental du tourisme (CDT) qui sont chargées du label, mais pas uniquement. Une personne est en charge de l'hôtellerie, une autre des gîtes meublés et une autre du reste (activité en montagne...). Là, il y a quand même une vraie volonté parce qu'il y a trois personnes qui ont fait la formation, qui ne s'en occupe pas au quotidien mais qui y passe du temps.

Comment l'essaiage des bonnes pratiques concernant l'accessibilité est-il favorisé au niveau national ?

Il y a de la communication au niveau national par l'envoi périodique d'informations dans tous les départements pour diffuser ce qui se fait par-ci par-là. Je trouve qu'on n'envoie pas assez d'informations sur les Hautes Pyrénées. On reçoit parfois des articles sur des actions qui sont présentées comme exceptionnelles, alors qu'elles sont déjà présentes dans le département. Il y a un décalage qui participe aussi au manque de communication.

« Une fois ce travail réalisé, la personne handicapée [...] fait comme une personne valide [...]. Elle appelle un club du département pour l'activité qui l'intéresse et elle trouve tout ce dont elle a besoin. La banalisation, c'est ça, faire en sorte qu'elles puissent avoir accès aux mêmes choses que les personnes valides, le plus simplement possible. »



Cette action a été réalisée avec le soutien de :



ACCÈS À LA MONTAGNE



FICHE N°9

COMITÉ DÉPARTEMENTAL HANDISPORT

HAUTES-PYRÉNÉES

Le Comité Handisport des Hautes-Pyrénées s'est fixé comme objectif d'améliorer la mobilité des personnes en situation de handicap en montagne. Cette initiative vise également à permettre aux personnes handicapées de profiter de la nature de la même manière que les personnes valides.

Jean-Paul COURNET
Animateur du Comité Départemental Handisport

Comment intervenez-vous dans l'amélioration de l'accessibilité des personnes handicapées aux activités de montagne ?

Je suis salarié du comité départemental handisport, c'est une fédération sportive dont la particularité est qu'elle est multisports. Le but du comité est d'intégrer les personnes handicapées dans les associations valides plutôt que de regrouper les personnes handicapées entre elles pour des activités. Par exemple, plutôt que de faire une association de randonnée en montagne pour handicapés qui serait de fait réservée aux handicapés, on essaie de mettre dans les associations de randonnées pédestres valides des personnes qualifiées ou formées à l'accueil et à l'accompagnement du public handicap, on met à disposition le matériel nécessaire quand il y en a. Notre rôle consiste aussi à trouver des fonds pour financer des formations aux professionnels du sport, pour acheter du matériel spécifique et le mettre à disposition des associations ou des professionnels moyennant la signature d'une convention de partenariat. Ainsi, ils n'ont pas d'investissement à faire, on leur donne le matériel, charge à eux de l'entretenir, de le garder en bon état, de communiquer sur le fait qu'ils l'ont.

J'interviens aussi dans le cadre du label national Tourisme et Handicap créé par le Ministère du Tourisme en 2000, décerné à toutes les structures qui touchent de près ou de loin tourisme, pas forcément que le sport. Ce label concerne les handicaps moteur, visuel, auditif, mental. Pour prétendre à la labellisation, il faut être au niveau¹ pour au moins deux handicaps.

« Le but du comité est d'intégrer les personnes handicapées dans les associations valides plutôt que de regrouper les personnes handicapées entre elles pour des activités. »

« Notre rôle consiste aussi à trouver des fonds pour financer des formations aux professionnels du sport, pour acheter du matériel spécifique et le mettre à disposition des associations ou des professionnels. »

¹ Places pour handicapés, cheminement aménagé jusqu'à l'entrée, circulation dans la structure, adaptation de toutes les prestations proposées dans la structure à chaque handicap (pour les handicapés moteurs, les animations ne doivent pas être trop hautes pour qu'on y voie ; pour les déficients visuels, il faut que tout soit écrit gros, que ce soit très contrasté en couleur, qu'il y ait du braille, qu'il y ait de l'auditif pour ce qui ne lisent pas le braille ; pour les déficients auditifs, il faut de l'amplification du son et il faut du texte qui remplace l'auditif quand ils sont complètement sourds).

Quels sont les actions développées par le comité handisport pour développer la mobilité des personnes handicapées en montagne ?

Le préambule est qu'on est dans un département touristique où il y a des montagnes. Le jeu, c'est de faire en sorte que les personnes handicapées puissent aussi aller en montagne.

On achète du matériel pour les activités de montagne car quel que soit le sport que l'on fasse, il n'y a pas d'appareil pour les handicapés qui coûte moins de 3 000 €. Les loueurs n'achèteront jamais de matériel pour handicapés car ils ne le rentabiliseront pas. On investit dans des appareils pour faire du ski, des joëlettes (fauteuil roulant à une roue muni de poignée pour tirer à l'avant et pousser à l'arrière) pour la randonnée, des vélos manuels (six dans le département). On le donne aux loueurs après avoir signé une convention qui précise qu'ils ont obligation d'entretenir, de communiquer sur le fait qu'ils ont le matériel.

Dans la formation handisport randonnée, il y avait à une époque une partie qui apprenait à utiliser la joëlette. C'est un appareil très efficace mais qui nécessite un minimum de formation technique pour savoir l'utiliser sans se fatiguer.

Il y a également deux accompagnateurs en moyenne montagne qualifiés handisports en randonnée sur le départements.

La fédération handisport a aussi mis en place des formations à destination des moniteurs de ski parce que nous savions qu'ils n'étaient pas capables de recevoir du public à handicap. Théoriquement, dans la formation des moniteurs, il y a une partie handiski, accessibilité et accueil du public à handicap. Mais elle n'est jamais vraiment enseignée et ils obtiennent leur diplôme sans cette partie de la formation. Il y a des besoins concrets en formation.

Le Parc national des Pyrénées crée des sentiers d'interprétation en montagne sur des sites où l'on peut arriver en voiture que nous labellisons. Il y a des pupitres d'interprétations dont les sujets traités sont la montagne, les forêts, l'eau, la roche... Ils sont adaptés à tous les handicaps. On peut citer le sentier d'interprétation aménagé dans la vallée du Tech qui comporte sept stations d'interprétations. Ce sentier est labellisé tout handicap.

Je tiens enfin à souligner la volonté du parc national en faveur de l'accessibilité. Il a un programme de randonnées prévu chaque été et dont certaines sont ouvertes et dédiées aux personnes handicapées (déficient moteur, visuel, physique). A une époque,

ils ont même proposé à quelques personnes handicapées de passer une nuit en refuge.

Quel est l'état actuel d'accessibilité des personnes handicapé aux activités de montagne ?

La vallée des Gaves (Pays Toy, Cauterets, Val d'Azun) est la vallée la plus accueillante pour nous. Les stations de ski de Barèges, Gavarnie, Cauterets, Piau-Engaly et Luz-Ardiden sont relativement accessibles pour les personnes handicapées.

Au niveau départemental, il y a 63 structures labellisées.

Concrètement, lorsqu'une personne handicapée veut aller en montagne, comment ça se passe ?

Le but est que le cadre soit le même pour les personnes valides et pour les personnes handicapées. Concrètement, si je veux aller au ski, le matin, on part de Tarbes ensemble, on passe dans un magasin de ski, vous louez vos skis, moi je loue mon appareil, on monte en station, on a pris rendez-vous chacun avec son moniteur qualifiés handisport auquel le comité a payé les formations handisports. On fait notre journée, on prend nos cours, on se balade et on descend. La banalisation est là.

« Le jeu, c'est de faire en sorte que les personnes handicapées puissent aussi aller en montagne. »

« Le Parc national des Pyrénées crée des sentiers d'interprétation en montagne sur des sites où l'on peut arriver en voiture, dont les sujets traités sont la montagne, les forêts, l'eau, la roche... Ils sont adaptés à tous les handicaps. »



Etes-vous politiquement soutenu dans la banalisation du handicap ?

C'est le point de départ pour la banalisation. S'il n'y a pas de volonté politique, ça ne marche pas.

Au début, il y a eu Georges AZAVANT (actuellement élu à Argelès-Gazost). Il était président de HPTE (comité départemental du tourisme rebaptisé Hautes Pyrénées Tourisme Environnement). C'est grâce à lui que la première convention avec le conseil général a été signée en 2003. Depuis, le conseil général continue à nous soutenir en signant cette convention annuelle, au titre de l'action touristique pour développer le label Tourisme et Handicap et banaliser la circulation, la pratique, le quotidien des personnes handicapées dans le tourisme dans le département.

Quelles sont les subventions qui financent vos activités ?

C'est un financement public-privé. En plus des subventions du conseil général, nous recherchons des financements privés auprès des fondations, comme la Mondiale (assurance-vie), Crédit Agricole, Mutuelle du Mans, EDF... Toutes les grandes sociétés ont un volet associatif, social et c'est tant mieux pour nous. J'essaie d'avoir un budget à 50% de public, 50% de privé. On est en général à 60% de public et 40% de privé. Le but est d'essayer de ne pas être trop financé par des subventions publiques, pour que ce ne soit pas associé à de l'assistanat.

Aller chercher des financements privés est plus compliqué que de trouver des financements publics. Pour le public, toutes les collectivités publient en début d'année la liste des subventions possibles, on fait un dossier, on correspond, et on a la subvention. Pour les financements privés, il faut aller convaincre.



Le manque de communication est-il l'un des principaux freins au développement des activités handisports ?

Oui, la communication est importante, et elle n'est pas suffisante dans notre département. C'est le principal problème. Lors des états généraux du handicap organisés à Tarbes par le conseil général il y a quelques années, les personnes concernées par le handicap (associatifs, professionnels) se sont réunies et on a fait des commissions pour parler de tous les sujets (la vie à domicile, la vie en centre, la culture, le sport, la scolarité). Le bilan de chacune des commissions a été identique : il y a dans ce département une demande énorme de la part des personnes handicapées. Il y a aussi une offre énorme à l'attention de ces personnes, mais il n'y a pas de connexion. Les personnes handicapées ne savent pas aller chercher l'information : elles pensent que pour obtenir une information les concernant, il faut qu'elles trouvent une association de personnes handicapées alors qu'il y a toutes les informations à l'office du tourisme. Les prestataires de services ne communiquent peut-être pas assez pour permettre une connexion.

Dans la région Midi Pyrénées, les Hautes-Pyrénées sont un département où l'accessibilité est bien développée. Comment expliquez-vous cette situation ?

J'ai la chance de pouvoir organiser mes activités comme je veux : j'ai choisi de passer au moins la moitié de mon temps à d'autres choses que le sport, même si je suis employé par une association sportive. Je donne des conseils aux structures touristiques

pour qu'elles obtiennent le label Tourisme et Handicap. J'obtiens donc des avancées. Mais personne ne tient le même rôle dans les autres départements, je n'ai pas d'homologue, donc ça avance moins vite.